

INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DE LA TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour est instaurée sur le territoire du Bassin de Gannat depuis le 1er février 2009.

Conformément à l'article L.2333-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, le produit de cette taxe doit être entièrement affecté à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire communautaire, ainsi que toute action permettant d'atteindre les objectifs suivants :

- renforcer les moyens de développement et de promotion touristique,
- développer et professionnaliser les antennes d'information touristiques,
- valoriser les investissements réalisés par les collectivités locales en matière d'infrastructures touristiques,
- renforcer les partenariats entre les acteurs locaux, les professionnels du tourisme, les communes membres et les institutionnels.

Depuis la mise en place de la taxe de séjour, la Communauté de Communes du Bassin de Gannat reverse 50 % du montant perçu au titre de l'année n-1, à l'Office de Tourisme du Pays de Gannat. En 2014 : 7 436 € ont été perçus. Aussi 3 718 €, soit 50 %, seront reversés à l'Office de Tourisme afin d'accompagner ses actions pour l'année 2015.

Comme chaque année, l'Office de Tourisme a prévu d'utiliser ses 3 718 € de taxe de séjour pour :



L'édition du guide **Hébergements, Restauration et Infos Pratiques en Val de Sioule**, réalisé en partenariat avec l'Office de Tourisme Sioule, Colettes et Bouble. Ce guide référence l'ensemble des hébergeurs touristiques, restaurants, restauration rapide, accès wifi et Internet, bureaux de poste, numéros d'urgence, transports...en Val de Sioule.

Impression : 4 000 exemplaires. Quadri Recto/ Verso. Format 15 x 21 cm fermé et 30 x 21 cm ouvert. Coût total conception et impression : 3 906 € TTC

L'édition de la nouvelle **Carte touristique du Val de Sioule**, réalisée en partenariat avec l'Office de Tourisme Sioule, Colettes et Bouble. Cette carte présente le territoire Val de Sioule (Bassin de Gannat et Sioule, Colettes et Bouble) avec les activités de pleine nature, visites, châteaux, musées et produits du terroir.

Impression : 9 000 exemplaires. Quadri Recto/ Verso. Format fermé 100 x 210 cm. Format ouvert 800 x 625 cm. Coût total conception et impression : 4 528.80 € TTC



Le coût total de nos éditions touristiques s'élève à 8 164.80 € TTC, 4 446.80 € restant à charge de l'Office de Tourisme, taxe de séjour déduite (3 718 €).

Ces documentations sont ensuite diffusées à nos touristes mais aussi remis aux Offices du Tourisme de l'Allier et du Puy de Dôme qui en font la demande pour une diffusion dans leurs propres structures.

A Gannat, le 07/05/2015

Le Président de l'Office de Tourisme du Pays de Gannat et des Portes Occitanes

M. Antoine RIMBERT



OFFICE DE TOURISME
11 Place Hennequin
03800 GANNAT
Tél. 04 70 90 17 78
Fax 04 70 90 19 45

Pour la Présidente de la Communauté de Communes du Bassin de Gannat, Mme Véronique POUZADOUX,

Mme Agnès CHAPUIS, Vice-Présidente



Office de Tourisme du Pays de Gannat et des Portes Occitanes . CAT III

11 place Hennequin . 03800 GANNAT
Tel. : +33 (0)4 70 90 17 78 . Fax. : +33 (0)4 70 90 19 45

www.bassin-gannat.com
otpaysdegannat@wanadoo.fr

Rejoignez-nous sur Facebook® : Tourisme Pays de Gannat

